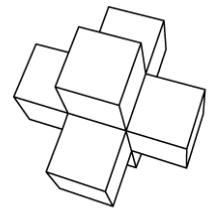


Une Suisse  
en mouvement

–

Une Suisse  
qui gagne

Dans le domaine  
de la formation,  
la performance  
doit être  
récompensée



La Suisse de la croissance

**La Suisse de l'intelligence**

La Suisse de l'équilibre

La Suisse de l'ouverture

**PRD**

**Les Radicaux.**

[www.intelligencesuisse.ch](http://www.intelligencesuisse.ch)

## Qualité, aptitude à la performance et égalité des chances : les projets du PRD Suisse dans le domaine de la formation scolaire

Atteindre les objectifs visés dans les articles constitutionnels sur l'éducation et mettre en oeuvre l'harmonisation de l'école obligatoire au plan national grâce à la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique : telles sont les conditions nécessaires à la mise au point d'un système d'excellence en matière de formation. Les aménagements structurels et l'unification des standards de formation ne suffisent toutefois de loin pas à améliorer la qualité du système scolaire suisse ni à créer un système où régnerait une réelle égalité des chances et où les performances seraient récompensées.

Pour atteindre l'excellence en matière de formation scolaire, nous devons adopter des mesures incitant les enfants et leurs

parents, mais aussi le corps enseignant à saisir leur chance, à se fixer des objectifs ambitieux et à acquérir (ou respectivement transmettre) dès que possible des connaissances et des expériences précieuses pour leur avenir professionnel et personnel. L'acquisition d'une solide culture générale dans de nombreux domaines recouvre une importance primordiale : les sciences humaines tout comme la musique et les arts plastiques doivent ainsi être encouragés de la même manière que les sciences exactes.

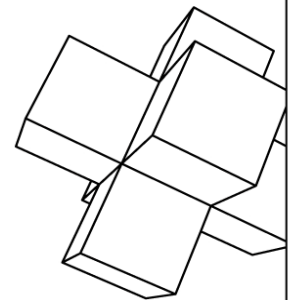
Il en va de l'intérêt des enfants et des jeunes, dont la formation scolaire conditionne la vie individuelle, l'épanouissement personnel et la réussite professionnelle. Il en va toutefois aussi de l'intérêt de la « Suisse de l'intelligence »,

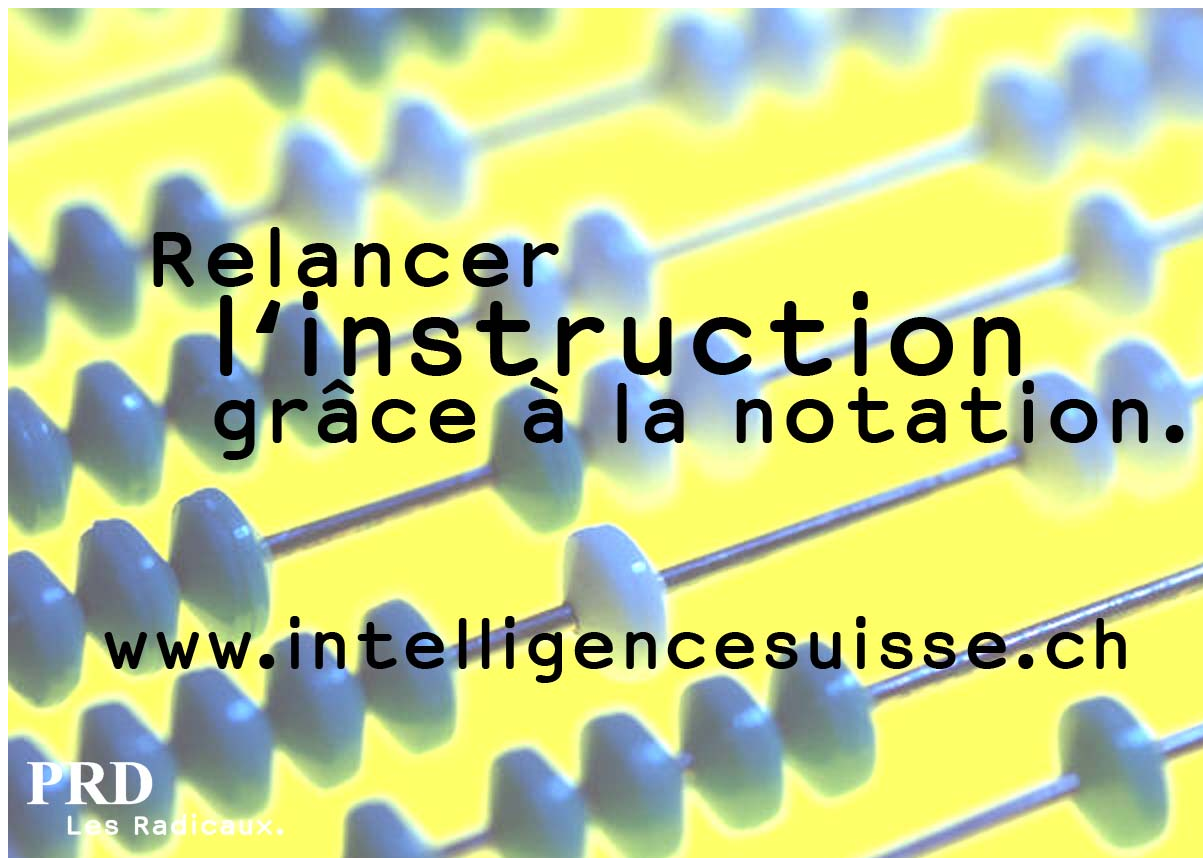
qui sait que son potentiel d'avenir réside dans une main d'œuvre formée, des spécialistes hautement qualifiés et des investissements dans le domaine de la recherche et du développement.

*Le PRD Suisse entend proposer des aménagements du système de formation permettant de concrétiser*

*dans le quotidien scolaire l'augmentation de la qualité, l'aptitude à la performance et l'égalité des chances. L'assemblée des délégués du PRD du 1<sup>er</sup> avril 2006 a adopté six projets dans le domaine de la formation et formulé dix recommandations qui en découlent.*

**La Suisse a besoin  
du meilleur  
système de formation  
possible**





## 1. Le credo de l'égalité des chances: les mêmes conditions au départ et l'encouragement individuel.

Lorsque le PRD parle d'égalité des chances en matière de politique de formation, il ne faut pas comprendre que tous les élèves doivent pouvoir suivre un enseignement supé-

rieur. Le PRD exige davantage que l'on soit en mesure d'offrir à tous les enfants et à tous les jeunes les mêmes conditions au départ, afin qu'il soit ensuite possible de procéder à leur orientation respective selon leurs désirs et leurs possibilités propres. Ceci sous-entend également qu'il faut offrir à chacun une multitude de chances et reconnaître à leur juste valeur les différents cursus de formation.

Afin d'offrir aux enfants parlant une langue étrangère les mêmes conditions de départ que celles des petits autochtones, le PRD exige qu'il soit procédé à un enseignement linguistique spécifique avant l'entrée à l'école primaire<sup>1</sup>. Cet apprentissage de la langue standard ou langue de l'enseignement devra ainsi avoir lieu dès le jardin d'enfants ou la crèche ; il conviendrait également de tester l'efficacité de garderies spéciales réservées aux enfants parlant des langues étrangères qui auraient pour objectif de leur faire maîtriser rapidement la langue.

*Recommandation 1a:  
L'enseignement des langues (langue standard ou langue de l'enseignement) pour les enfants parlant une langue étrangère doit déjà être encouragé avant l'entrée à l'école obligatoire,*

---

<sup>1</sup> Cette demande se base sur le système scolaire actuel dans lequel l'entrée à l'école (primaire) obligatoire ne se fait en moyenne jamais avant les six ans révolus de l'enfant.

*afin que ceux-ci aient les mêmes chances de départ que les petits autochtones.*

Les écoles disposant de structures de jour (horaires continus, cantine et école de jour) doivent être encouragées en ce sens qu'elles jouent un rôle dans l'égalité des chances. Elles simplifient l'intégration dans le quotidien scolaire des enfants étrangers autant que des petits autochtones. Par ailleurs, elles permettent aux deux parents de travailler.

Du point de vue du PRD, chaque enfant doit être encouragé dans la mesure de ses capacités. Ceci vaut tout autant pour les élèves particulièrement doués que pour les enfants les plus faibles scolairement. Les enfants dotés d'une bonne capacité de compréhension doivent pouvoir accomplir plus rapidement le temps de scolarité obligatoire, qui est actuellement de 9 ans. Dans le même ordre d'idée, il conviendrait de permettre l'accès des en-

fants rencontrant des difficultés d'apprentissage à des classes à effectifs réduits afin de les encourager individuellement et, dans tous les cas, de rendre possible un rallongement du temps de la scolarité obligatoire. En cas de changement de classe, il convient de tenir compte des composantes sociales, et les enfants devront faire l'objet d'un accompagnement adéquat.

*Recommandation 1b:*

*Il convient de faire preuve d'une attention particulière vis-à-vis des élèves particulièrement doués et, d'autre part, de proposer un soutien scolaire aux enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage (ce soutien pouvant prendre en option la forme d'un raccourcissement/ rallongement de la durée de la scolarité obligatoire).*

## 2. Scolarisation précoce

Le PRD demande que l'âge de l'école obligatoire soit avancé, afin que les enfants soient scolarisés plus tôt. Ce faisant, il soutient notamment la recommandation de la CDIP (dans le cadre d'un nouveau concordat scolaire suisse), laquelle rend obligatoire la fréquentation du jardin d'enfants ou de l'école enfantine pour les enfants ayant quatre ans révolus au 30 juin. Les premiers apprentissages scolaires doivent devenir possibles dès ces niveaux-là et selon les capacités de l'enfant. C'est au cours des premières années que les élèves peuvent être soutenus le plus efficacement. Ceci concerne tout autant les enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage que ceux qui grandissent dans un milieu socioculturel défavorisé.

### *Recommandation 2:*

*La scolarité obligatoire doit être avancée, compte tenu du fait que les enfants sont désormais scolarisés dans un jardin d'enfant ou une école enfantine dès leurs quatre ans révolus.*

## **3. Evaluation et comparaison des performances**

Le PRD demande que les notes soient (ré)-introduites à l'école à tous les niveaux. La notation est un système d'évaluation clair et simple à comprendre pour les enfants, les parents et les enseignants. Les enfants apprennent ainsi dès l'école primaire à gérer la pression de la performance. Les malentendus de nature linguistique ou personnelle (par exemple si un enfant saute une classe) peuvent plus facilement être évités.

Le système de notation doit être élaboré sur la base des objectifs pédago-

giques (par classe) unifiés au plan national afin de pouvoir permettre la comparaison des performances ; en langue, il convient de tenir compte des objectifs de performance dans les langues régionales.

### *Recommandation 3:*

*Un système de notation, élaboré sur la base d'objectifs pédagogiques unifiés au plan national, doit être introduit dans chacune des classes.*

## **4. Investissement dans le personnel enseignant et la transmission des connaissances**

Les enseignants doivent recevoir une formation optimale et avoir la possibilité de continuer à se former en permanence. Telles sont deux exigences de départ pour que le niveau de qualité de la transmission des connaissances et par

conséquent de l'enseignement scolaire puisse augmenter. Le PRD demande qu'on investisse davantage dans la formation des personnes qui transmettent les connaissances à nos enfants.



A l'inverse, les personnels enseignants doivent acquérir une plus grande conscience des besoins exprimés sur le marché du travail, afin que les enfants et les jeunes puissent être mieux préparés à leur avenir professionnel.

Les enseignantes et les enseignants doivent pouvoir se concentrer sur leurs missions de base: transmission d'un enseignement de grande qualité, mission d'éducation dans le domaine proche de la formation, encouragement individuel des enfants etc. L'argent disponible doit en conséquence être attribué à l'enseignement et non pas à des administrations pléthoriques ou des établissements scolaires luxueux.

*Recommandation 4:*

*Il convient d'investir davantage dans la formation et la formation continue des personnels enseignants ainsi que de façon ciblée dans la transmission des connaissances au sein des salles de classe.*



## 5. Excellence dans l'enseignement des langues (étrangères)

Le PRD se prononce clairement contre toute interdiction d'apprentissage et combat les initiatives lancées dans certains cantons pour restreindre l'apprentissage à une seule langue étrangère durant le temps de la scolarité obligatoire.

### *Recommandation 5a :*

*Le PRD s'oppose de façon générale à toute interdiction d'apprentissage et ce dans tous les domaines.*

Le PRD demande que l'on dispense un enseignement en langue (étrangère) aussi tôt que possible à l'école primaire.

S'il n'y a pas de contre-indication pédagogique à cela, il conviendrait même d'instaurer un enseignement (ludique) des langues avant l'école (au jardin d'enfant ou à l'école enfan-

tine)<sup>2</sup>. Quant à savoir si, en troisième primaire, on doit apprendre une deuxième langue nationale ou l'anglais, et si l'autre langue étrangère doit être enseignée à partir de la cinquième primaire, il s'agit là d'un faux débat. Le mot d'ordre devrait plutôt être: le plus tôt est le mieux! Les enfants élevés dans des familles bilingues sont là pour prouver que l'acquisition d'une langue est facile dans les toute premières années. Il convient de faire profiter tous les enfants de cette chance et de les former très tôt aux langues.

### *Recommandation 5b :*

*L'enseignement des langues (éventuellement ludique) doit être encouragé de façon ciblée à l'école primaire et ce aussi tôt que possible.*

---

<sup>2</sup> Avec l'avancement de l'âge de la scolarité obligatoire (voire exigence 2), l'enseignement des langues étrangères avant la scolarisation serait remplacé par des cours de langues institués dès la première année obligatoire.

En Suisse alémanique, il faut être particulièrement attentif à l'enseignement de l'allemand auprès des enfants dont la langue maternelle est le suisse-allemand. Si l'on veut que les jeunes maîtrisent l'allemand à la fin de la scolarité obligatoire, on ne peut pas faire l'impasse sur l'usage de la langue standard (le Hochdeutsch, ou allemand classique), dès le jardin d'enfant voire la classe enfantine. Quant au dialecte, il pourra toujours être parlé en famille ou entre amis, mais pas pendant les cours.



*Recommandation 5c :*

*En Suisse alémanique, l'enseignement doit être dispensé en Hochdeutsch (allemand classique) dès le jardin d'enfant ou la classe enfantine.*

A la fin de la scolarité obligatoire, les jeunes doivent avoir atteint des standards de qualité clairement définis dans deux langues nationales (langue maternelle et langue étrangère) ainsi que dans une autre langue étrangère. Les séjours dans une autre région linguistique du pays ou bien à l'étranger sont propices à l'appropriation d'une langue: ils doivent donc être accessibles à tous les enfants et tous les jeunes, et pas seulement aux familles les plus aisées. Avant de quitter l'école, il conviendrait d'instituer un examen final (pas seulement pour juger des compétences en langues, mais dans toutes les matières principales). Les résultats de cet examen pourraient se révéler utiles dans la recherche

d'une place d'apprentissage ou dans la possible poursuite d'autres études.

*Recommandation 5d :*

*Au sortir de la scolarité obligatoire, des standards de qualité doivent être mis au point, au plan national, pour tester les compétences linguistiques des jeunes dans leur langue maternelle (ou langue standard), dans une deuxième langue nationale ainsi que dans une autre langue étrangère (trilinguisme).*

Dans l'enseignement secondaire deuxième niveau et dans les écoles gymnasiales, les connaissances linguistiques doivent être développées plus avant. Le PRD estime que l'on pourrait se fixer comme objectif que certaines matières (telles l'histoire, la géographie, la biologie etc.) soient enseignées au cycle dans une langue étrangère. Il ne s'agit pas de rendre

obligatoire l'enseignement d'une matière dans une langue étrangère dans le cadre de la scolarisation obligatoire. Toutefois, il convient de ne pas fermer la porte à cette possibilité. C'est pourquoi il est important d'investir dans la formation et la formation continue des personnels enseignants.

## 6. Libre choix de l'école- pas avant le gymnase

Le PRD souhaite que des projets pilote soient menés au plan cantonal/régional dans le cadre de l'introduction du choix libre et gratuit de l'école au niveau du gymnase. Ce libre choix de l'école serait toutefois limité aux gymnases publics. Avant d'en arriver là, il conviendra néanmoins d'avoir édicté au plan national les objectifs unifiés et contrôlé au niveau national des objectifs assignés à l'examen de maturité. Ainsi les gymnases se trouveront-ils mis en concurrence les uns avec

les autres, ce qui devrait contribuer à accroître la qualité

Le libre choix de l'école, au niveau gymnasial, amène les candidats à la maturité à faire preuve d'une capacité de prise de décisions et à faire montre d'une certaine flexibilité.

**Recommandation 6:**

*Il convient de tester, grâce à des projets pilotes cantonaux/régionaux le libre choix de l'école au niveau gymnasial (entre les gymnases publics). Si l'expérience devait se révéler concluante, il conviendrait d'instaurer ce principe.*

L'esprit libéral nous porterait certes à prôner le libre choix de l'école à tous les niveaux. Toutefois, un tel pas vers la libéralisation au sein de l'école obligatoire pourrait nous mettre en but à d'énormes problèmes sociétaux (ségrégation de certains quartiers dans les villes et les aggloméra-

tions, problèmes d'intégration etc.). Néanmoins, comme les écoles de jour, le libre choix de l'école doit pouvoir être proposé aux parents qui travaillent tous les deux.

*Quand bien même les propositions que nous faisons sont de la compétence des cantons, le PRD Suisse estime important que l'impulsion soit donnée au niveau national. De conserve avec les politiciennes et politiciens des cantons et des communes, le PRD Suisse entend se battre pour que la formation scolaire soit de meilleure qualité, qu'elle soit performante et respectueuse de l'égalité des chances. Il conviendra de soutenir tout à la fois les acteurs et les institutions dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces mesures. Dans l'intérêt de la « suisse de l'intelligence ».*

Assemblée des délégués du  
PRD Suisse du 1er avril  
2006